

**Inscrire le climat dans la
Constitution, qu'ils disent !
Il a bon dos, le climat !**

écrit par Christine Tasin | 17 décembre 2020



Ci-dessous quelques remarques de bon sens de nos lecteurs

Une fois l'impératif du rationnement écolo-marxiste inscrit dans l'article 1 de la constitution, la France deviendra officiellement un état communiste disposant de tous les moyens légaux pour réorganiser le pays sur des bases collectivistes.

Qu'il s'agisse d'interdire les véhicules particuliers ou bien de tracer la population, tout sera possible.

En fait, tout est déjà pratiquement possible mais c'est un bon moyen pour noyer médiatiquement les gens pendant qu'ils agonisent économiquement.

Ce référendum, si jamais il a lieu, sera de toute façon truqué.

Si vous votez pour le « climat » dans la constitution française, vous votez pour le confinement à durée indéterminée.

Vous allez devenir un pays pauvre et plein d'éoliennes.

Vous n'aurez pas le droit de travailler, vous déplacer, vous chauffer...

Toutes les activités humaines génèrent du CO2 donc toutes les activités humaines tomberont sous le coup de la loi.

...elles seront copieusement taxées, réglementées ou interdites.

Macron pose les bases pour le Grand Reset et il sera rejoint par d'autres pays. La dictature verte contrôlera votre consommation de viande, la température de votre logement et votre liberté de faire des enfants.

Ils vont créer le délit de "contestation de réchauffement climatique".

Ce régime fascisant est en plein délire !

Une dictature climatique!

Vous comprenez maintenant ?

mama douce

.

Un OUI au referendum permettra d'interdire, par recours au conseil constitutionnel :

- les voitures individuelles,
- le chauffage électrique, au fuel, au gaz,
- la fabrication d'acier ou de ciment...

et les ÉOLIENNES.

Allons, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles!

Marcus_D